

Mme le Président: J'enjoindrais au député de ne pas faire preuve d'imagination, car il est totalement interdit d'apporter des documents en Chambre, comme l'a fait l'honorable député de Burnaby (M. Robinson), et l'honorable député a dû remarquer que je l'avais interdit.

* * *

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PRÉSENCE DE PHOTOGRAPHES À LA CHAMBRE

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, à ce propos, vous avez certainement eu le temps de consulter le hansard d'hier au sujet de mon rappel au règlement concernant la présence de photographes en retrait des rideaux, lesquels étaient visiblement là pour prendre des photographies de l'Orateur à son fauteuil et d'un autre député. J'ai demandé que cette pratique soit formellement interdite et que l'Orateur fasse respecter l'entente entre les leaders parlementaires. Sinon, les députés risquent de changer d'attitude à cause de la présence de photographes en arrière des rideaux.

J'ose espérer que ce genre d'incident ne se reproduira plus, d'autant plus qu'il mettait en cause l'Orateur et un député de la majorité.

Mme le Président: Il n'est pas certain que l'Orateur était en cause. Toutefois, je prends bonne note des remarques du député, car il est exact que des photographes ont été autorisés à prendre des photos pendant la période des questions et lors de débats importants. Mais c'est à la présidence de déterminer quels sont ces débats importants, en consultation au besoin avec les leaders des différents partis.

Je tiens à rassurer le député sur ce point. L'accord passé entre les leaders parlementaires sera appliqué à la lettre. Des photographes ont été autorisés à prendre des photos parce que la majorité des députés étaient d'accord. Toutefois, les députés n'étaient prêts à accepter cette pratique qu'à certaines conditions, et je fais mon possible pour veiller au respect de ces conditions. Que le député se rassure, l'incident d'hier ne se reproduira plus.

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, vous venez d'indiquer que permission avait été donnée à des photographes de prendre des photographies à la Chambre. Je comprends que c'en est toujours au stade de l'expérience, que vous nous avez consultés comme leaders parlementaires et que nous aurons l'occasion d'en discuter à nouveau dans un avenir rapproché. Je pense que des incidents comme ceux qui se sont produits depuis deux jours devraient être considérés sérieusement, et j'espère que, lorsque nous en viendrons à la conclusion que nous acceptons la photographie à la Chambre, s'il y a lieu, vous serez autorisée à faire respecter un minimum de décorum pour éviter les enfantillages comme ceux dont nous avons été témoins aujourd'hui.

Questions au Feuilleton

Mme le Président: Ce qui est arrivé aujourd'hui est arrivé dans le cours normal de la période des questions. Je pense que l'honorable ministre admettra que j'ai essayé dans la mesure où je le pouvais d'empêcher l'honorable député de déposer ces documents-là. Je crois que le Règlement a été observé aujourd'hui. Au sujet des caméras, c'est une tout autre chose et là je peux assurer l'honorable ministre que je vais tâcher de faire observer les règles et les conditions que nous avons imposées à la présence des caméras dans la Chambre.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 3759 et 4081.

[Texte]

LE DÉMÉNAGEMENT DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'OFFICE DU TOURISME

Question n^o 3759—**M. Baker (Nepean-Carleton):**

Au sujet du déménagement éventuel du service de distribution de l'Office du tourisme du Canada à Yarmouth (N.-É.), le gouvernement a-t-il l'intention de déposer toute la correspondance et les notes de service échangées, en 1981, entre le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme), le président du Conseil du Trésor et le ministre des Travaux publics, ainsi que toute la correspondance et les notes de service du sous-ministre adjoint du Tourisme, M. T. G. R. Fletcher, au ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui concerne le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme): Non.

LE LEARJET

Question n^o 4081—**M. MacKay:**

1. La société Canadair Ltée a-t-elle conclu des transactions financières avec feu William Lear, éminent inventeur et concepteur aéronautique américain, en vue de l'acquisition des droits de conception de la cellule du Learjet et, le cas échéant, combien a-t-on payé pour l'acquisition des droits?

2. Lorsqu'il s'est renseigné sur les modifications proposées par Canadair, M. Lear a-t-il insisté pour que son nom ne soit plus associé à l'aéronef et, le cas échéant, quand cela s'est-il produit et quel en est le détail?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: 1. Oui. Canadair, en exerçant son option d'achat sur les droits du Learstar 600, a conclu, en octobre 1976, un accord de redevances avec M. Lear. Cet accord prévoyait le versement de droits dont le montant devait diminuer progressivement sur chaque aéronef vendu.